

BILAN DE COMPETENCES

OBJECTIFS



- Faire un point sur son parcours
- Identifier ses compétences
- Trouver une nouvelle voie
- Booster sa carrière

CONDITIONS



Accessible à toutes et tous éligible au CPF*

FINANCEMENT



Par le CPF*

OU

Par l'entreprise dans le cadre du plan de développement des compétences (avec accord du n+1)

DEMARCHE

3 phases



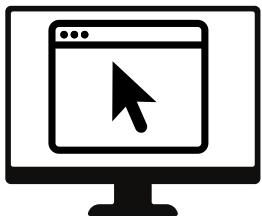
Phase préliminaire pour analyser le besoin et définir les modalités de déroulement

Phase d'investigation pour construire le projet professionnel

Phase de conclusion pour formaliser les moyens et les étapes de mise en œuvre du projet professionnel

Durée : 24 heures maximum

ACCES



Accès via l'application mobile

ou

Le site web

moncompteformation.gouv.fr

* Compte Personnel de Formation